

Convocation du **24/09/2024**
Publication le **04/10/2024**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **38**
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **14_300924**

**OBJET : ENFANCE,
EDUCATION, JEUNESSE ET
ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

Approbation du
renouvellement du dispositif
d'aide et d'accompagnement
de projets des jeunes
Aubagnais.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Hélène JULIEN-TRIC, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMANN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy COETTO, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Michèle BOUGEAREL, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Joëlle MELIN (donne pouvoir à Madame Michèle BOUGEAREL), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.



Délibération n°14_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)

Monsieur Zarick KOURICHI rapporte :

Soucieuse de favoriser l'autonomie, la créativité et l'engagement solidaire des jeunes Aubagnais, la Ville d'Aubagne propose de poursuivre ses dispositifs d'aide de projets des jeunes.

L'accompagnement à la mise en œuvre de leurs projets a pour objectif de favoriser la responsabilisation, l'implication, l'enrichissement par le partage, l'ouverture au monde, le développement social et citoyen.

Ces dispositifs concernent les jeunes Aubagnais non constitués en association, âgés de 18 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes adultes en situation de handicap et à partir de 16 ans et un jour pour l'aide au BAFA).

Ils doivent retirer leur dossier d'aide au Point Information Jeunesse (PIJ), être titulaires de la Carte Jeunesse en cours de validité et d'un compte bancaire.

Les jeunes peuvent bénéficier de l'aide une année sur deux, pour des projets concernant les domaines suivants : la création artistique, l'encouragement à la démarche d'autonomie et de responsabilisation dans le cadre de projets culturels ou sportifs à l'échelle locale, nationale ou européenne, la solidarité, ou encore le cursus de formation « BAFA Citoyen ».

Ces projets doivent intégrer une action ayant un retentissement sur la ville d'Aubagne.

Les aides consenties sont attribuées sous forme de bourses :

1. Projet création artistique : 400 euros d'aide globale par projet ;
2. Projets culturels ou sportifs à l'échelle nationale ou européenne : 50 euros par jour, avec un plafond de 4 jours, soit un maximum de 200 euros d'aide par personne, pour un groupe maximum de 5 personnes ;
3. Projets solidaires : 80 euros par jour, avec un plafond de 4 jours, soit un maximum de 320 euros d'aide par personne, pour un groupe de maximum 5 personnes ;
4. Projet « BAFA Citoyen » : Une aide de 200 euros pour le stage de base théorique.

Une aide de 150 euros pour le stage d'approfondissement pour les jeunes impliqués sur l'ensemble de la formation (stage théorique + stage pratique), Cette aide peut être demandée par les jeunes de 16 ans et un jour qui ont un QF compris entre 1.200 euros et 2.500 euros ou qui ont plus de 20 ans et dont le QF est inférieur à 2.500 euros.

Pour chaque demande d'aide, un dossier complet doit être déposé au PIJ pour examen, au plus tard dix jours ouvrables avant chaque commission, avant le 15 décembre pour le BAFA et dans la limite de l'enveloppe allouée à l'aide et l'accompagnement de projet des jeunes Aubagnais.

La commission d'examen des dossiers est composée d'au moins deux élus, de deux fonctionnaires municipaux et de deux élus du Conseil Municipal des Jeunes pour avis consultatif.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_14-DE
Reçu le 04/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
04/10/2024



Délibération n°14_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)

Les projets retenus font l'objet d'une convention entre le ou les bénéficiaires et la Ville d'Aubagne, précisant les conditions de réalisation et de mise en œuvre du projet.

Cette délibération propose la poursuite des dispositifs d'accompagnement et d'aides aux projets des jeunes Aubagnais pour l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville d'Aubagne de poursuivre sa politique d'aide et d'accompagnement en faveur de la jeunesse,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Aubagne de maintenir son soutien auprès des jeunes Aubagnais engagés dans une démarche citoyenne, solidaire, artistique et culturelle,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la poursuite des dispositifs d'accompagnement et d'aide aux projets des jeunes Aubagnais pour l'année 2025 ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions entre les bénéficiaires et la Commune ;

ARTICLE 3 : d'INSCRIRE au budget 2025, une enveloppe d'aide à projets d'un montant de 7.800 euros (sept mille huit cents euros).

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_14-DE
Reçu le 04/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
04/10/2024

